

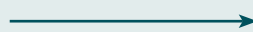


PROTECTEUR  
DU CITOYEN



# SOUS TUTELLE, MAIS TOUJOURS VULNÉRABLES

Au Québec, on compte plus  
de **33 000** personnes adultes  
inaptes sous protection



Environ **9 400** adultes  
ont un tuteur privé  
soit une personne proche désignée  
pour agir en leur nom

## Une enquête sur le Curateur public et ses pratiques de surveillance des tutelles privées



**Notre enquête a révélé que le Curateur public pourrait resserrer sa surveillance de la gestion des biens faite par les tuteurs privés :**

- Face à un cas d'abus potentiel ou confirmé, le Curateur public a parfois tardé à intervenir.
- Le non-respect de ses propres délais de traitement a retardé la détection de certains abus.
- Les méthodes et moyens utilisés pour repérer les cas de mauvaise gestion ne sont pas toujours fiables.
- Certains outils de travail utilisés par les membres du personnel sont mal adaptés à leurs tâches.
- Le manque d'encadrement du personnel se traduit par un manque de constance dans les interventions et les suivis.

Les **17 recommandations** du Protecteur du citoyen adressées au Curateur public visent à :

1. Faciliter et accélérer le suivi des dossiers;
2. Réduire le temps requis pour la mise en place d'une protection du patrimoine;
3. Améliorer l'efficacité de la détection des cas de mauvaise gestion de tuteurs;
4. Harmoniser le traitement des dossiers.

**Consulter le rapport spécial complet sur le site [protecteurducitoyen.qc.ca](http://protecteurducitoyen.qc.ca)**

**Assurer une protection rigoureuse des avoirs des adultes inaptes**